

Les cahiers  
de Landéda



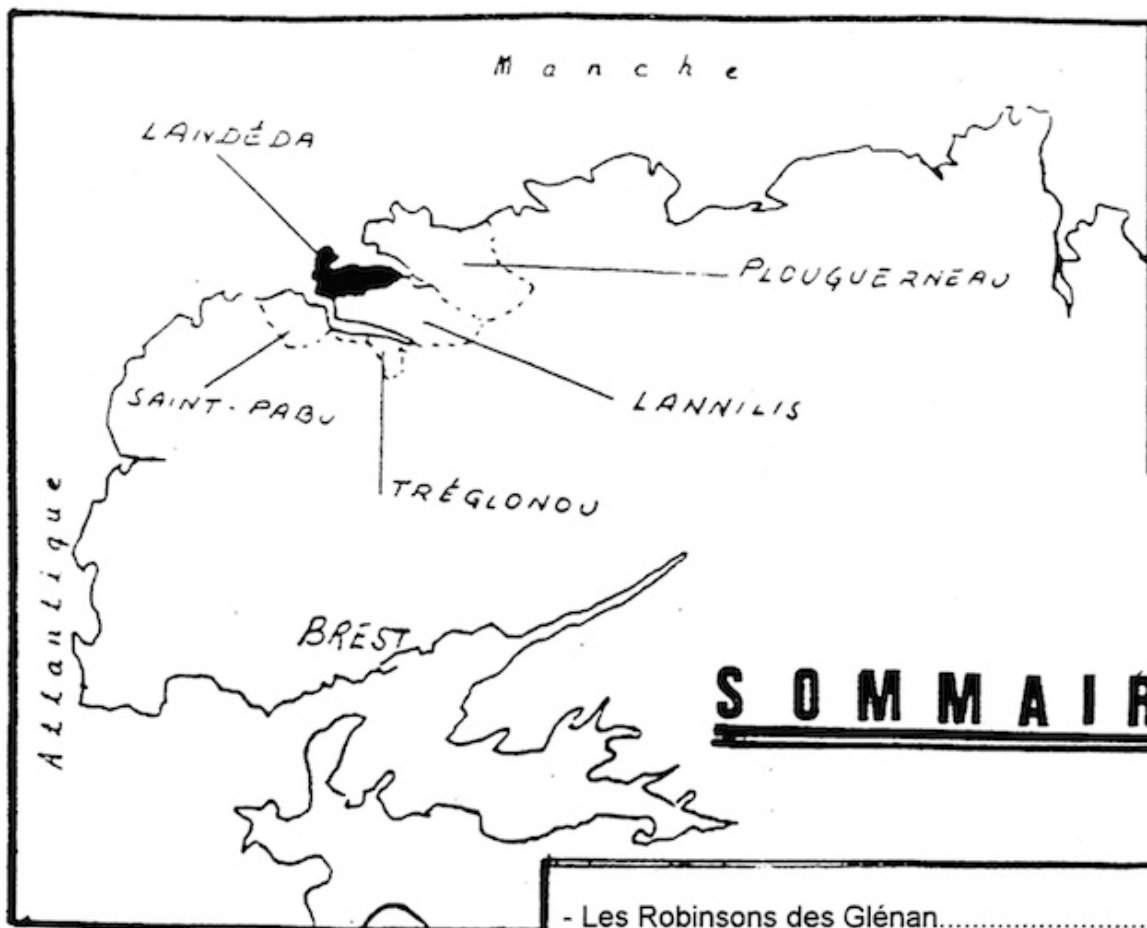
Publication trimestrielle de l'AMICALE CULTURELLE de LANDEDA

16<sup>e</sup> Année.

N° **61**

15 F

**MARS** 1999



## SOMMAIRE

les cahiers  
de  
landeda

- Les Robinsons des Glénan.....	p. 3
- Sur un naufrage.....	p. 12
- Vous reconnaîtrez-vous.....	p. 14
- Station de sauvetage.....	p. 15
- Les algues vertes.....	p. 16
- Bravo les jeunes !.....	p. 18
- L'hospice.....	p. 19
- Les algues, don de la mer.....	p. 25
- En 2005.....	p. 29
Publicité + couverture.....	p. 2-30

TOUTE REPRODUCTION (TEXTES, ILLUSTRATIONS) EST  
SOUMISE A L'AUTORISATION ECRITE DE L'AMICALE  
CULTURELLE



AMICALE CULTURELLE DE LANÉDEDA  
Siège : KRAVEL BROUENNOU  
29870 LANÉDEDA

TEL : 98.04.93.87







*Vue aérienne de l'île du Loch. On reconnaît au milieu la ferme et l'étang. (Photo A. Kerisit)*

En cette fin de septembre 1873, après avoir longtemps pesé le pour et le contre, Jean Larsonneur et sa femme Anne Le Goff ont fini par prendre leur décision. C'est oui. Fortuné Halna du Fretay les a convaincus. Il leur reste à rassembler leurs maigres affaires, dire adieu à Kerlagad, et prendre le chemin du sud. Ils n'étaient pourtant pas franchement malheureux sur cette ferme de Landéda. Entre Aber Wrac'h et Aber Benoît, la vie n'est pas plus difficile qu'ailleurs, au contraire, peut-être, grâce à l'apport de l'activité goémonière, à laquelle s'adonne tout bon cultivateur léonard voisin de la côte.

M. du Fretay a su vaincre leurs réticences. Il faut dire que ses réalisations, son patronyme, son dynamisme parlent pour lui. Et puis ne cherche-t-il pas d'excellents goémoniers, des professionnels de la récolte et du brûlage du varech qui ont fait leurs preuves ? C'est plutôt flatteur d'avoir sa confiance. Alors, trêve d'hésitations. Les Larsonneur et leurs trois jeunes enfants, Marie, six ans, Jean-Marie, quatre ans, François, deux ans, mettent le cap... sur l'une des îles de l'archipel des Glénan, l'île du Loc'h, dite aussi de l'Etang.

Direction la Cornouaille méridionale, à l'opposé de la côte léonarde où les Larsonneur et les Le Goff sont paysans depuis des générations. Le grand saut. Un sacré dépaysement. Anne est enceinte de cinq mois - une petite Joséphine naîtra aux Glénan en janvier - mais il en faudrait davantage pour que le couple renonce.

Ils ne sont pas les seuls à s'activer. Tout près de là, à Traongouez, Goulven Larsonneur, frère de Jean, son épouse, Jeanne Bescond, et leurs trois enfants,



Gongat, six ans, Jean-Marie, cinq ans et François, trois ans, font leurs paquets pour Penfret. Jeanne n'a que trente et un ans, mais son existence ayant déjà connu quelques avatars, elle n'est pas à un rebondissement près. A vingt-deux ans, la jeune fille de Landéda avait convolé avec un agriculteur de la commune, Jean-Marie Siou, qui décédait peu après. Deux ans plus tard, elle s'était remariée à Larsonneur.

A Penarcreach Brouënnou, le beau-frère de Jean Larsonneur, Joseph Le Goff, Marguerite Raguénès, sa femme, et leurs quatre enfants, Jean, cinq ans, François, trois ans, Joséphe, deux ans et Marie-Anne, quelques mois, s'appêtent à dire adieu à leur ferme pour Saint-Nicolas.

Au printemps suivant, l'île Drevec, à son tour, voit s'installer une quatrième fratrie de Landéda. Jean-Marie Colin, son épouse, Marie Le Goff (cousine de l'autre Marie), et leurs quatre enfants, dont l'aîné a cinq ans, quittent la ferme de Kerheulguen. Colin a même convaincu Jean, son père veuf et septuagénaire, ainsi que ses trois frères célibataires, Yves, François et Augustin, de sauter le pas.

Pourquoi ces Léonards membres du même clan abandonnent-ils leur cadre familial séculaire, leurs relations, leurs habitudes, pour une telle aventure - partir, avec quatorze enfants en bas âge (l'aîné a six ans !), jouer les Robinsons sur de minuscules îles, certes proches les unes des autres, et moins exposées que l'archipel de Molène, mais dépourvues de tout, sinon d'un toit ? Des îles à eux inconnues, situées à une vingtaine de kilomètres de la côte. Chez les Cornouaillais !

Après tout, qu'ont-ils à perdre ? Aucun n'est maître chez lui ; le quotidien est pour eux synonyme d'existence précaire, de menace permanente, à la merci des intérêts du propriétaire ou de l'humeur d'un parent. L'année précédente, en 1872, Goulven Larsonneur exploitait la ferme de Kameuleud, le voici désormais à Traon-Gouez. Pareillement, Jean Larsonneur, quelques années plus tôt, a déménagé de Lohodan pour Kerlagad. A Penarcreach Brouënnou, au sein d'une innombrable fratrie de beaux-frères et belles-sœurs, Joseph le Goff "fait gendre" chez son beau-père Jean-François Raguénès. Autant dire qu'il a le sentiment d'être tout juste toléré et que son statut est à peine supérieur à celui du "mevel vras", le grand valet. Jean-Marie Colin vit chez son père, "Yann Coz", soixante-et-onze ans, et doit en outre partager le pouvoir sur l'exploitation de Kerheulguen avec ses frères.

L'aventure ne peut que tenter ces hommes valides, dans la force de leur trente-cinq, quarante ans. De plus, quand on la partage en famille, elle se présente sous un jour plus rassurant. Enfin, Du Fretay leur a sûrement fait miroiter des conditions avantageuses.

... Le 31 juillet

1874, par décret présidentiel, Jean Larsonneur est nommé adjoint spécial de l'archipel. Neuf mois après avoir quitté sa ferme de Landéda, le laboureur léonard se retrouvait "maire" des Glénan !

Saint-Nicolas est l'île la plus peuplée. Outre Julien Le Garrec, l'intendant du fermier, et la famille de Pierre Stéphan, le gardien du vivier, on y croise les pêcheurs de passage, "campés comme des bohémiens", qui s'entassent dans une invraisemblable cabane "construite avec des bois d'épaves et des débris de barques, recouverts de toiles peintes au coaltar". Pour contrebalancer ce clan majoritairement cornouaillais, Joseph Le Goff s'attache les services d'un compatriote, Etienne Jacopin, de Plouguerneau, en pays pagan, un bon vivant dont les frasques n'étonnent plus personne sur l'archipel. Saint-Nicolas est la plaque tournante, le vaisseau amiral de l'économie des îles. Halna du Fretay s'est réservé une chambre et un cabinet mansardé dans la maison d'habitation. Tout à côté, un magasin sert d'entrepôt à la soude fabriquée sur l'archipel, qui prendra le chemin de l'usine à iode de M. Paisant à Pont-l'Abbé, la seule, à cette date, du sud Finistère. On comprend le choix de Du Fretay de s'installer sur l'île Chevalier, à proximité immédiate de l'établissement qui lui achète sa soude.

Sur Penfret, Goulven Larsonneur a pour voisins les familles des trois gardiens du phare, allumé en 1838, et celles des deux guetteurs du sémaphore, implanté en 1862. Par contre, Jean-Marie Colin et les neuf membres de sa famille règnent seuls sur les douze hectares et demi de Drevec. Tous ont vue sur la tour qui au cœur de la Chambre, ainsi qu'on désigne le lac central de l'archipel, attire tous les regards. Pour peu de temps encore, le fort Cigogne, sur son minuscule îlot (moins d'un hectare et demi), aura un gardien, le vieux Cardiner, qui y vit avec sa femme et sa Joséphine. En 1889, le fort sera définitivement déclassé.

Et puis bientôt débarque une cinquième famille. Outre son père et ses trois frères, Colin entraîne sur l'archipel son cousin germain, Yves Faucon-Dumont, et son épouse, Marie Balcon, également de Landéda. En 1876, le couple s'installe, encore que le terme paraisse bien emphatique, sur les sept hectares et demi de l'îlot de Quignenec, dans une cabane de goémonier, mesure insalubre au péril des flots. La description de leur "demeure" tient en peu de mots : des murs en moellons, un toit en briques, une porte au sud, une fenêtre au nord, vingt mètres carrés habitables, la mer devant la porte, la mer sous la fenêtre, la mer tout autour. Les conditions sont spartiates, mais Quignenec est l'île la plus riche en goémon de l'archipel. Alors ...

Au recensement de 1876, sur 73 habitants officiellement considérés comme permanents, les Léonards sont 32, soit 45%. En fait, ils se vivent comme les seuls îliens véritables, appelés à perdurer, et non en situation de transit comme les pêcheurs ou les fonctionnaires qui s'efforcent de ne pas s'éterniser sur un archipel au goût d'exil.



## Décrépitude...

Huit ans après leur arrivée, en raison des drames et du découragement, les Léonards de l'archipel ont donc perdu plus de la moitié de leurs effectifs. Seuls tiennent bon Jean Larsonneur au Loc'h, et Jeanne Bescond et son troisième mari, François Cloarec, à Penfret.

Jean Larsonneur meurt sur l'île du Loc'h le 11 octobre 1890 à l'âge de cinquante-six ans. Il avait eu la joie de voir naître trois petites-filles du mariage de sa fille Marie avec un Capiste de Cléden-Cap-Sizun, Guillaume Pennamen, qui prendra sa suite au Loc'h. Guillaume n'est pas venu seul sur l'archipel. Sa sœur Marie-Jeanne s'est mariée à Jean-Marie Larsonneur, le fils de Goulven, qui, bientôt, exploitera la ferme de Drevec.

Marie Larsonneur n'a que dix-huit ans à son mariage avec Pennamen. Sa cousine germaine et homonyme parfaite, fille de Goulven, avait, on s'en souvient, un an de moins, quand elle a convolé avec Auguste Cloarec. Les jeunes filles se marient précocement sur l'archipel, comme pour éviter trop longtemps une charge pour leurs parents. Comme si, en outre, l'air du large les éveillait très tôt aux choses de la vie.

Sur ces îles battues par les vents, la roue tourne plus vite qu'ailleurs. Sur le Loc'h, la chapelle n'est plus que ruines, le cimetière est mangé par les herbes. Ardouin-Dumazet, qui les visite en 1894, s'en désole : "Douze ans à peine ont passé, il ne reste rien que des murs informes à hauteur d'homme, blocs de granit maçonnés avec de l'argile. Le vent a emporté le toit, les hommes ont pris la charpente, les portes et les fenêtres pour les brûler et la nature a fait son œuvre".

## Une aventure de soixante ans

Les constructions s'écroulent, les souvenirs s'effacent, et les Léonards continuent à être frappés par le sort. Fin octobre 1908, Jean-Marie Larsonneur, le fermier de Drevec et adjoint des îles, connaît à son tour une fin tragique en mer. "Samedi dernier, à la tombée de la nuit, un nommé Larsonneur, marin-pêcheur, habitant les îles Glénan, en revenant de la pêche, rentra chez lui pour manger un morceau, puis attendant l'heure de son repas, il retourna à bord de son bateau pour prendre les paniers dans lesquels était renfermé le produit de sa pêche, des langoustes, des homards et autres poissons... Il mit le tout dans une plate pour se rendre à son vivier. Par malheur il tomba à l'eau et se noya.

"Ce n'est que le lendemain qu'on a retrouvé, à la côte, la petite embarcation et le cadavre. Le malheureux, qui n'était âgé que d'une quarantaine d'années, laisse une veuve avec six enfants du premier lit. Le malheureux marin subit le même triste sort que son père et que le second mari de sa mère qui se noyèrent également dans les mêmes parages".

En l'absence de toute école, les enfants sont très tôt associés aux travaux de la ferme et du goémon. A leurs heures perdues, le chef-gardien du phare et le chef-guetteur du sémaphore de Penfret s'efforcent, contre émoluments, de leur donner des rudiments d'instruction

## **La mer cruelle**

La reconversion des Léonards ne va pas se faire sans drames. Sous des airs plus bonasses qu'entre Sein et Ouessant, la mer n'y est pas moins traîtresse. Elle sera sans pitié pour ces marins qui doivent apprivoiser des parages inédits.

Le 19 avril 1876, deux ans et demi après son installation sur Penfret, Goulven Larsonneur se noie à bord de son petit bateau *La Marie*. A sept heures du matin, l'équipage du canot, le patron, deux matelots et le mousse de quatorze ans, Aimé Floch, de Saint-Pierre Quilbignon, près de Brest (encore un Léonard), relève des casiers lorsqu'une lame fait chavirer l'embarcation. Les matelots sont repêchés par deux membres de l'équipage, détachés à proximité sur un petit canot pour pêcher à la ligne, mais le patron et le mousse coulent. Larsonneur, qui avait trente-huit ans, laisse une veuve et quatre enfants, dont l'aîné tout juste âgé de neuf ans. Comme si la mort entraînant la mort, en ce même mois d'avril 1876, un marin d'Ouessant, Jean-marie Gouéré, se noie dans la baie des Glénan de retour de Landéda, un voyage, il y a tout lieu de croire, en rapport avec la communauté léonarde de l'archipel.

Jeanne Bescond n'entend pas quitter Penfret pour autant et se remarie peu de temps après avec un compatriote léonard de six ans son cadet, François Cloarec, de Lannilis, la commune voisine de Landéda, qui lui donnera quatre enfants supplémentaires. Elle reçoit le renfort de François Larsonneur, son deux fois neveu - son père, Hervé, est décédé à Landéda, sa mère est sœur de Jeanne.

Sept mois après la disparition de son frère, Jean Larsonneur a la douleur, le 27 novembre 1876, de perdre son épouse, Anne Le Goff, retournée mourir à Landéda. Redoutait-elle de s'éteindre au cœur de l'océan, à l'écart de la grande communauté des chrétiens, et d'être enterrée dans une terre consacrée de fraîche date, à la merci des flots ? Elle meurt à trente-deux ans et laisse quatre orphelins, âgés de deux à neuf ans, à la charge de son mari. Pour autant, Jean Larsonneur ne convolera pas une seconde fois. Volonté délibérée de rester fidèle à la mémoire de Anne, ou échec à convaincre une candidate à une vie de privations ? Il élèvera seul ses enfants, sans doute partiellement pris en charge par son beau-frère Le Goff, ou sa belle-sœur Bescond.

Moins de trois ans plus tard, nouveau coup dur pour le clan Larsonneur. Cette fois c'est au tour du beau-frère, Joseph Le Goff, et de son aide de Plouguerneau, de disparaître dans des circonstances également dramatiques. Le 12 février 1879, à bord de leur canot *La Volonté de Dieu*, Le Goff et son matelot, Etienne Jacopin,



arrivent à Concarneau pour faire des provisions. Ils repartent deux jours plus tard de la cale du passage de Lanriec. Les apercevant filant droit sur les brisants du Loriou, des pêcheurs de Concarneau leur crient "casse-cou". Mais *La Volonté de Dieu* poursuit sa route, et disparaît. "Je présume, résume un patron concarnois, que le canot a dû se perdre dans les brisants des Pourceaux, dont les roches sont à fleur d'eau".

Un mois et demi plus tard, le 30 mars, Julien Le Garrec, l'intendant de Du Fretay, et François Roulland, pêcheur de Saint-Nicolas, recueillent en mer le cadavre de Jean-Marie Guéganton, qui s'est noyé à cinq heures du matin face à l'île du Loc'h où il habite. Originaire de Tréglonou, sur la côte léonarde, il avait trente-deux ans et secondait Jean Larsonneur.

En attendant, l'hécatombe continue. Le dimanche 20 décembre 1891, entre onze heures et midi, François Cloarec et son gendre (sans autre lien de parenté), Auguste Cloarec, quittent Penfret à bord d'un canot des gardiens du phare de l'île pour aller à Drevec nettoyer un bateau et prendre François Larsonneur, jeune homme de vingt-trois ans, qui doit venir travailler quelques jours chez sa tante, Jeanne Bescond. Après un crochet par Saint-Nicolas, l'embarcation chavire ; les trois occupants se noient. Bizarrement, les cadavres de Larsonneur et Auguste Cloarec sont trouvés dans le canot rempli d'eau, échoué sur la grève de Saint-Nicolas. Pour François Roulland, adjoint spécial des Gléanans : "Ces hommes paraissent plutôt morts par le froid que noyés".

Le corps de François Cloarec, quarante-trois ans, n'est retrouvé que vingt jours plus tard. Il laisse une veuve et trois enfants, de douze, onze et six ans. Gardien de phare à Penfret, originaire de Landunvez, Auguste Cloarec, vingt-quatre ans, venait de se marier à Marie Larsonneur, fille de Goulven, le péri en mer de 1876. Sa veuve n'a que dix-sept ans ! L'inhumation a lieu à Concarneau. Depuis l'abandon de la chapelle du Loc'h et du cimetière attenante, c'est désormais sur le continent, autant dire en terre étrangère, que reposent les défunts des îles.

Quatre ans auparavant, Jeanne Bescond avait été éprouvée par un deuil supplémentaire : en août 1887, Gongat Larsonneur, son fils aîné, est enterré à Concarneau, à l'âge de vingt ans. Ainsi, en quinze ans, elle a successivement perdu son premier puis son deuxième mari, son fils aîné, son gendre et un neveu. Quant à Jean Larsonneur, il a vu disparaître son frère, un beau-frère, un deuxième beau-frère, un neveu, un neveu par alliance. L'aventure des Gléanans se soldait par un désastre familial. Et la sinistre liste n'était pas close...

Pour l'instant, huit léonards, dont cinq du clan Larsonneur, ont donc été engloutis dans les eaux des Gléanans. Faut-il uniquement incriminer le danger naturel et le hasard, ou les agriculteurs-goémoniers familiers de la côte nord

étaient-ils plus vulnérables aux pièges des écueils, des courants et des passes de leur nouvelle patrie ?

## **Le sauve-qui-peut de l'année 1880**

En 1880, le sort des Pêcheries des Iles Glénans paraît scellé. La mort en février d'Hippolyte de Pascal, le propriétaire de l'archipel, aurait pu être l'occasion pour Du Fretay de réaliser enfin son rêve : devenir seul maître à bord. Mais cela fait belle lurette qu'il n'en a plus les moyens. Désormais, il ne pense qu'à une chose : fuir, oublier cette mer qu'il a tant courtisée, et qui n'a répondu qu'avec réserve à ses avances.

Conscient que le grand projet du patron fait eau, Colin jette l'éponge. En juillet 1880, il quitte Drenec pour s'installer avec sa famille avenue de la Gare à Concarneau, où il continue son métier de pêcheur. Mal lui en a pris. L'année suivante, une épidémie de variole, déclarée en janvier 1881, et qui fit cent quinze victimes, presque toutes jeunes, conduit à la tombe successivement ses enfants Georges, deux ans, Anne-Marie, six mois, Auguste, sept ans et demi, Yves, quatre ans, ainsi que son frère Yves, un célibataire de cinquante ans. Jean-Marie et son épouse Marie Le Goff ont dû amèrement regretter d'avoir préféré la promiscuité malsaine du port aux vastes solitudes marines, même dangereuses.

L'abandon de Colin précède de quelques mois celui de son cousin germain, Yves Faucon-Dumont. Au terme de cinq années d'une existence spartiate et exposée, les "ermites" de Quignenec disent adieu aux somptueuses mauves royales qui tapissent l'îlot, et se fixent à Concarneau. Et non, il faut le noter, à Landéda. Les démissionnaires des Glénan ne reprennent pas pour autant le chemin des côtes léonardes. Malgré drames et déconvenues, ils restent fidèles à leur Cornouaille d'adoption. Glénanais, ils ont noué de solides relations avec Concarneau, base arrière de l'archipel sur la "grande terre", relations qui se révèlent fort utiles pour leur reconversion. De plus, en évitant de retourner dans leur terroir natal, ils relativisent leur sentiment d'échec.

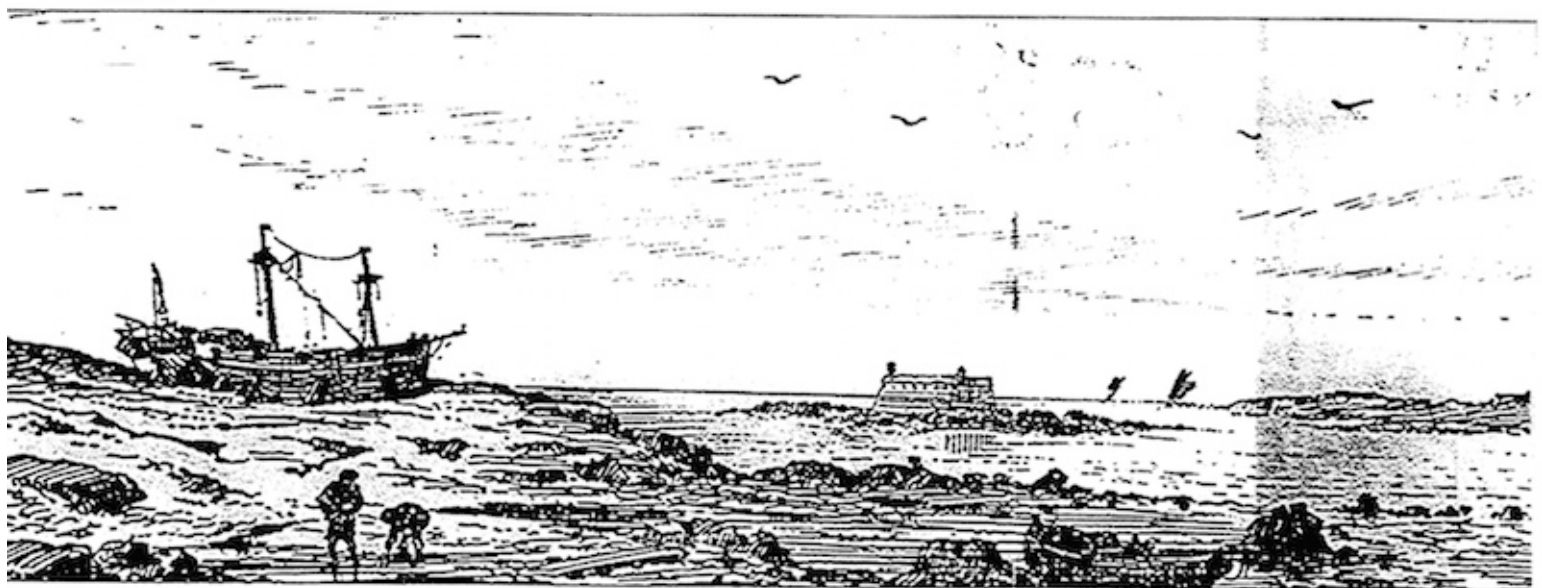
Pour remplacer Colin, Du Fretay consent un bail de dix ans à des membres du clan, comme il se doit, Bernard Autret, laboureur-goémonier au Conquet et son épouse, Jeanne-Eugénie Bossard (qu'accompagne son frère Pierre), de Streat-Glas à Landéda. Les conditions ont sensiblement évolué depuis 1874. Autret s'engage à fabriquer annuellement vingt tonnes de soude, dont le produit, à raison de cinquante francs la tonne, sera partagé par moitié entre le fermier et le sous-fermier. Mais l'optimisme des débuts a vécu, la faillite de l'activité goémonière est clairement envisagée : "Dans le cas où le commerce de la soude deviendrait impossible, le preneur paierait au bailleur pour la jouissance de l'île et des maisons à titre de fermage la somme de trois cent cinquante francs". C'est admettre noir sur blanc qu'on n'y croit plus.



Trente-cinq après l'arrivée des cinq familles léonardes, seule désormais celle de la fille de Jean Larsonneur résiste au Loc'h. Non sans mérite. Régulièrement, les intempéries rendent la vie des îliens impossible. Il arrive même qu'une tempête, comme celle de la nuit du 20 au 21 décembre 1911, fasse s'envoler les ardoises, et que l'eau envahisse toute l'île. Les bêtes se retrouvent sans abri, les récoltes sont gâtées. De plus, plus souvent qu'à leur tour, les gouttières et la citerne fuient, et il faut s'approvisionner en eau sur le continent. Les réparations tardent, le propriétaire ou son mandant fait la sourde oreille. Guillaume Pennamen prend les devants, contacte Guillerm, couvreur à Trégunc, lui avance l'argent... et règle ses sept cents francs de fermage avec ponctualité. "J'ai toujours cherché le bénéfice de mon propriétaire", écrit-il, singulièrement mal récompensé de son honnêteté.

Contre vents et marées, les Pennamen s'arc-boutent à cette existence de grand large. Jeanne, l'une de leurs filles, se marie en 1910 avec Yvon Sellin, de Névez. Après sa mobilisation, ce dernier s'installe avec sa famille sur l'île Saint-Nicolas, où il devient le gardien des viviers de la maison Prunier, tandis que son épouse s'occupe du bistrot et de la cantine fréquentée par les marins, trémailleurs et caseyeurs.

Leur fille Marcelle, née en 1912, passe le plus clair des années de la première guerre mondiale chez ses grands-parents Pennamen sur le Loc'h. Dans les années 1920, ses parents reviennent s'installer sur cette île, que Marcelle retrouve avec joie aux vacances (elle est pensionnaire à Concarneau). En 1932, à la grande tristesse de leur fille, les Sellin quittent définitivement l'archipel pour Névez. Cinquante-neuf ans après l'arrivée de Jean Larsonneur et de son épouse Marie Le Goff, un point final était mis à la saga glénanaise du clan léonard.

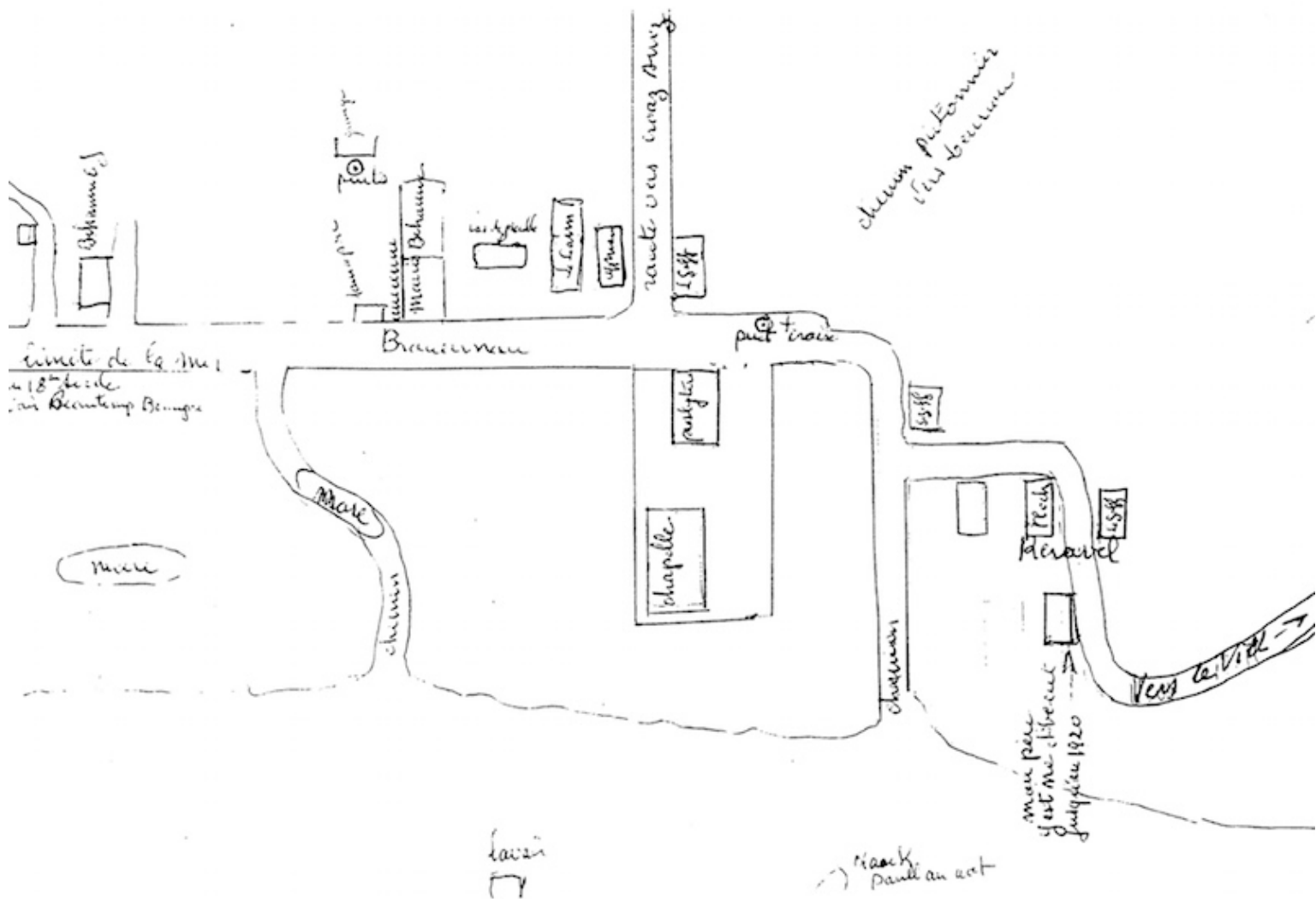


L'archipel des Glénan dessiné par Busnel, d'après Paul du Chatellier, à la fin du siècle dernier, publié dans *Paysages et monuments de la Bretagne* en 1893. Un navire échoué après un naufrage. Une impression de solitude, tempérée par la présence de plusieurs voiles à l'horizon.

## SUR UN NAUFRAGE

Un certain naufrage au début du siècle. Je le situe en 1903. (*Le 1<sup>er</sup> novembre 1903, le "Vesper" se fracassa à la pointe de Pern à Ouessant*)

Mon grand père me racontait qu'un bateau rempli de fûts de vin avait fait naufrage. Des fûts viennent à la côte, on essaye d'en cacher le plus possible. Mais la douane veillait ; ils ne pouvaient être partout à la fois nos chers douaniers, et des fûts il y en avait un peu partout, à Poull an aod, Klocoury, Penn Treas, d'autres avaient pris le chemin des Abers. Il fallait donc surveiller le passage de ces messieurs ; pour ce faire, un homme faisait le guet, à Brouënnou : c'était mon oncle Corentin, qui avait dans les 13 ans, que mon grand père avait chargé de cette mission. Quand ils étaient passés, car ils étaient toujours par deux, mon oncle venait et la charrette vite attelée, les roues étaient enveloppées de charpies ainsi que les pieds du cheval pour éviter de faire du bruit, on passait par le petit chemin qui va directement à la grève. En son milieu, il y avait une mare qui était tantôt douce, tantôt salée. Je me rappelle quand j'avais 4/5 ans, je venais jouer avec mon bateau de liège, les voiles étaient des feuilles de lierre et la quille un morceau d'ardoise.





Chez mon grand père on a réussi à mettre 2 fûts à l'abri dans un hangar sous le tas de paille, à peu près toutes les fermes de l'Armorique, Brouënnou, Kérisquin ont réussi à planquer une ou plusieurs barriques, mais il y en eut beaucoup d'éventrées sur les rochers. Serait-il de cette période que pas mal de garçons de Landéda se seraient mis au vin rouge, avant c'était de l'eau en semaine et un verre de tafia<sup>1</sup> le dimanche. Je me rappelle, étant petit gamin, de voir des bouteilles sous le lit clos, ça devait être sous le deuxième après le foyer, le premier était réservé pour y mettre les fagots de lande et de fougère. Des bouteilles, il y avait de toute sorte, même des touques de 5 et 10 litres environ. Au moment des grands travaux, semailles, battages etc... plusieurs bouteilles étaient sur la table. Quand j'eus 12/13 ans, je faisais le travail d'un homme, j'avais droit à mon verre de vin. Malheureusement plusieurs bouteilles ont tourné en vinaigre.

\* \* \*

Une autre anecdote de la même période et c'est mon père lui-même qui me l'a racontée, on revenait du Four avec un chargement de tali, il faisait un temps superbe, une petite brise d'ouest nous faisait avancer tout tranquillement et le courant nous portait vers le port.

Père était très copain avec Job Laouic, et Job avait su qu'il y avait des barriques cachées dans les dunes. A la sortie de l'école, 16h30, ils prennent les sabots à la main et en courant prennent le chemin des dunes, vingt minutes leur ont suffi. Et ils fouillent. Oh ! que dit le père il y en a une ici sous du goémon, et ils dégagent un peu la barrique, "Bac'h" que dit Job on va voir ce qu'il y a dedans, Job avait une vrille à son couteau, il fait un petit trou au bout de la barrique, il en sort un liquide plutôt blond, il en goûte dans la main, "Ouah" dit Job c'est du tafia et ils remplissent leurs sabots après avoir enlevé la paille et ils s'empiffrent non contents de boire une sabotée ils les remplissent. Mais ce n'est pas tout, maintenant il faut rentrer et après avoir remis tant bien que mal la paille dans leurs sabots, ils prennent le chemin de la maison. Mais que ce fut laborieux, il me dit (mon père) ne pas savoir par où ils ont passé, par contre je me rappelle de la râclée que ma mère m'a passée et au lit sans souper, oh mais quel sommeil ! le lendemain je me lève avec un mal de tête, la première chose que je fis, me mettre à genoux, non pas pour dire une prière, mais pour boire de l'eau. Il y avait au bout de mon lit un trou d'une vingtaine de centimètres de diamètre sur sept ou huit de profondeur, ce trou était toujours plein d'une eau très claire. Je l'ai toujours connu ainsi, elle ne coulait pas, il y en avait tout le temps deux ou trois litres. Je m'en servais tous les matins pour me donner un coup sur la figure et surtout les lendemains de fiesta qui furent nombreux dans ma jeunesse. Avec Job comme copain on faisait la paire. Bref, je reprends le chemin de l'école. Je retrouve Job en

---

<sup>1</sup> Tafia : eau de vie fabriquée avec les mélasses, les gros sirops et les débris du sucre de canne.

route dans le même état que moi. Le soir à la sortie de l'école, "si on allait voir si le fût est toujours en place", et hop, les sabots à la main, nous voilà vers les dunes. En arrivant on voit que le fût était déplacé, il y avait eu de la visite, c'est vrai que l'on n'avait pas mis de pinoche pour boucher le trou et on s'amusait à le rouler ; c'est bizarre on dirait qu'il y a quelque chose dedans. Pas trop loin il y avait un croc à fumier qui servait à travailler le goémon. Job va le chercher et en se servant comme d'une masse, nous avons démoli le fût. Mais horreur ce qu'il y avait dedans : un grand singe et le tafia qu'on avait bu la veille c'était de l'alcool pour le conserver. Probablement, soit un savant ou peut être un naturaliste qui voulait avoir la bête à peu près en état.

*Yves THOMAS*

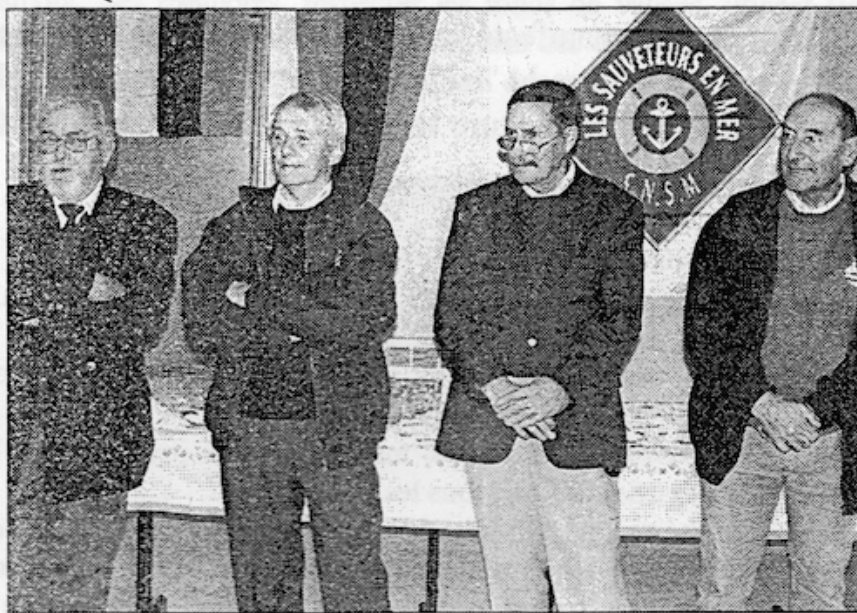
## VOUS RECONNAÎTREZ-VOUS ?

\* \* \*



Classe du Frère Michel - 1960

# Station de sauvetage : André Tréguer nouveau président



**Yves Oulhen, ancien président, Guillaume Le Ru, ancien trésorier, André Tréguer, nouveau président et Pierre Bidaut, nouveau trésorier.** (Tél -14-1-99)

Après dix années de présidence, Yves Oulhen a passé la main et c'est André Tréguer qui porte maintenant la responsabilité de la station de sauvetage de L'Aberwrac'h.

Son bilan, salué par le maire, Christian Tréguer, qui lui a remis la médaille de la commune, et l'amiral Stéphan, délégué départemental, est très positif et, depuis quelque temps, le renouvellement d'une partie de l'équipe a été l'un de ses objectifs, avec aussi l'équipement en matériel de la flotte et l'organisation mensuelle de sorties d'entraînement.

Si, depuis plusieurs mois, les stations voisines de l'île de Batz, d'Ouessant et de Portsall ont reçu de nouvelles unités, la station de L'Aberwrac'h reste toujours aussi importante dans le dispositif départemental.

Samédi soir, salle polyvalente, lors de l'assemblée générale annuelle, la passation de pouvoir a été officialisée en présence de nombreux invités.

## **Pierre Bidaut trésorier**

Autre départ important, celui de Guillaume Le Ru, trésorier de la station depuis 25 ans et toujours largement présent. Habitant Portsall, il a remis son man-

dat et c'est Pierre Bidaut qui le remplace. Les deux partants ont reçu un bel-hommage et des cadeaux offerts par leurs collègues. Leur épouse ont, elles, reçu des compositions florales.

Né à Landéda en 1942, André Tréguer est issu d'une famille implantée dans la commune depuis 1585. Après une carrière dans la marine marchande sur les pétroliers, il a commandé un bateau aux Antilles pendant huit ans. A la retraite depuis deux ans, il a rejoint la SNSM. Ayant navigué toute sa vie professionnelle sur les mers du globe, il avait conscience de l'intérêt du sauvetage en mer et s'était promis de se rapprocher de la station de L'Aberwrac'h dès sa mise en disponibilité. Par ailleurs, il aime bien naviguer dans les conditions extrêmes.

## **Huit sauveteurs récompensés**

Samedi soir, huit sauveteurs ont été récompensés. D'une lettre de remerciements pour Olivier Provostic, Pierre Bidaut et Yves Labousse; du diplôme d'honneur pour André Tréguer, Jean-Jacques Kerleroux, Jean-Louis Le Goff et Pierre Gourmelon; de la médaille d'argent pour Jean Troadec.



## Le littoral breton face au casse-tête des algues vertes

Quelque 5 000 personnes ont manifesté samedi à Binic (Côtes d'Armor), l'une des 45 portions du littoral où prolifère la "laitue de mer". A l'origine du phénomène : les nitrates dus aux rejets de l'agriculture et de l'élevage. La construction d'usines de dénitrification n'a rien réglé.

### *Binic de notre correspondante régionale*

La plage de l'avant-port est déserte, par cette belle journée de juin à Binic. Seule, une dame stoïque lit, assise sur l'unique parcelle de sable. Car, du littoral jusqu'aux pieds de la liseuse solitaire, le tapis gluant des ulves - autrement dit les algues vertes -, a tout recouvert d'une épaisse couche vert vif. Encore l'odeur est-elle supportable : c'est en pourrissant au soleil que les algues dégagent leurs effluves nauséabondes, mais dans cette petite station balnéaire des Côtes d'Armor, elles sont ramassées presque tous les jours.

1998 s'annonce comme un été record. Mi-juin, la commune avait déjà évacué environ 1200 mètres cubes de cette laitue de mer détrempee contre 1700 mètres cubes durant toute la saison 1997, plutôt clémente. Malgré cela, l'année dernière, 43 000 mètres cubes ont été ramassés sur les quarante cinq sites touchés des côtes bretonnes. Par endroit, les algues vertes, sont signalées depuis des décennies. L'effet de l'image de marque de la région vis-à-vis des touristes et des consommateurs d'huîtres, de poissons, mais aussi de viande et de légumes bretons, est aisé à imaginer, à défaut d'être quantifiable.

Car l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), qui travaille sur ce thème depuis une dizaine d'années, est formel : le responsable en est l'azote, que les rivières côtières déversent dans la mer, essentiellement sous forme de nitrates. Et ceux-ci proviennent à 95% de l'agriculture, affirme la direction régionale de l'environnement, tandis que le ministère de l'agriculture a chiffré à 117 000 tonnes l' "excédent azoté" en Bretagne. La polémique sur l'origine de la prolifération des ulves a fait perdre quelques années précieuses, mais nul ne conteste plus cette origine.

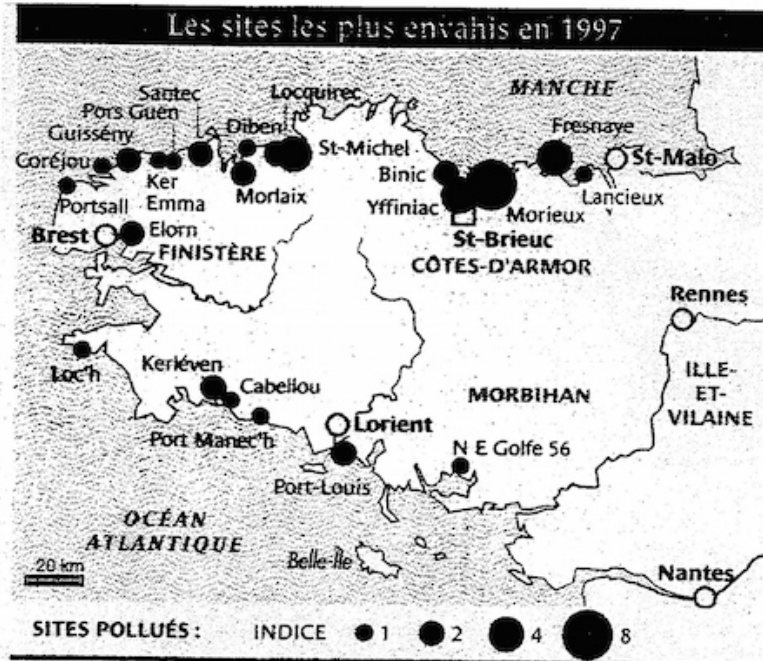
### **Jusqu'à 15 mètres de fond**

De même, chacun s'accorde à constater que l'invasion verte progresse. Les pêcheurs témoignent de la gêne que leur causent les ulves, présentes par dix ou quinze mètres de fond, voire davantage, alors qu'on les croyait cantonnées à l'estran. Le Centre d'études et de valorisation des algues en mesure, lui, l'ampleur depuis le ciel. Plus le phénomène est étudié, plus il se révèle inquiétant, et même plus compliqué à résoudre que le casse-tête de l'alimentation en eau - réellement - potable. Car les ulves se délectent de faibles taux d'azote. Pour que les vacanciers puissent patauger agréablement, il faudrait deux fois moins de nitrates dans le cours d'eau que la norme actuelle ne l'autorise pour la consommation humaine (50 milligrammes par litre).

Il y a dix ans, Binic pensait avoir trouvé la parade en construisant une des premières usines de dénitrification : outre qu'elle ne traite que l'eau destinée à être bue, l'usine a eu un effet pervers. Forte de cette arme qu'elle pensait absolue, l'agriculture locale s'est davantage laissé aller dans ces pratiques d'épandage de lisier et d'engrais minéraux. Ce triste exemple n'a pas fait réfléchir que les écologistes, pourfendeurs de cette solution de facilité.

Depuis 1990, Claude Saunier (PS), maire de Saint-Brieuc, résistait aux pressions pourtant pesantes d'autres élus du département, desservis par la retenue du Gouët. Il ne voulait pas d'un tel équipement, mais prônait une politique de prévention. Saint-Brieuc n'a pas gagné cette

partie de bras de fer : la qualité de l'eau s'est tant dégradée que la ville vient de décider la réalisation d'une unité de traitement des nitrates et des pesticides. M. Saunier souligne cependant qu'il tient à en limiter la capacité et fait remarquer que l'eau est devenue un problème mondial. Il existe d'autres techniques pour faire baisser les taux d'azote sur le littoral : recréer des talus en amont, des méandres, respecter les fonds de vallées, utiliser les marais côtiers comme des filtres, autrement dit réparer quelques-uns des dégâts causés par le remembrement agricole. Mais que représentent de telles initiatives dans une région où les flux de nitrates ne cessent d'augmenter ?



### Stockage insatisfaisant

Le conseil régional et l'Agence de l'eau ont d'ailleurs tenté de monter des programmes expérimentaux sur certains bassins versants, sans résultats substantiels jusqu'à présent. Tous deux doivent lancer, le 1<sup>er</sup> juillet, un appel à projet auprès des zones littorales victimes des ulves. Moyennant financements, les candidats disposeront au maximum d'une année "pour organiser l'animation et la concertation et réaliser les diverses études et travaux de suivi du milieu afin de préparer un programme pluriannuel d'actions". Un colloque est en outre prévu en 1999.

Mais à Binic, le maire Yvon Batard (divers droite) s'impatiente et ne sait plus quoi répondre à ses 3 000 administrés. Depuis mai, les services techniques occupent tout leur temps au ramassage des algues vertes. La collecte coûte 25 francs la tonne. Elle est subventionnée ) 80% par le conseil général ; M. Batard préférerait parler d'"indemnités". Une méthode expérimentale de compostage revient à 90 francs supplémentaires. "C'est insupportable pour les petites communes", se fâche-t-il. Alors, les ulves sont stockées. Ce n'est évidemment pas une solution, car leur "jus", comme dit le maire, finit fatalement par retourner à la mer et parce que la législation prévoit la fin des décharges à partir de 2002. Ce genre de pollution "ne génère pas d'accident majeur, mais une dégradation progressive de la situation", déplore le maire. Et c'est peut-être pire : Binic en est à envisager un nouveau projet, cette fois de traitement des pesticides, un autre "cautére sur une jambe de bois", soupire M. Batard.

**Martine Valo**

*Le Monde - Mardi 30 juin 1998*

# bravo les jeunes !!

Ecole Joseph-Signor

## Un chèque de 6.000 F pour le Nicaragua



Les élèves de CM 1, les parents d'élèves en compagnie de Mme Salaun, correspondante du Secours Populaire, et Jean-Pierre Caraës, adjoint chargé des écoles, montrent le chèque de 6.000 F au profit des enfants du Nicaragua.

Vendredi soir, les enfants de CM2 de l'école Joseph-Signor et les responsables des parents d'élèves étaient réunis pour le bilan de l'opération montée par la classe

au profit des enfants du Nicaragua, sinistrés par le cyclone Mitch (Le Télégramme du 15 novembre).

Les comptes ont été faits, et c'est un chèque de 6.000 F qui

sera expédié à Médecins sans frontières : l'association assure le relais sur place. Les jouets non-vendus ont été remis au Secours populaire.

Les élèves d'Hervé Demarquet ont maintenu le contact avec les enfants du Nicaragua par Internet : ils les ont informés du résultat.

## Notre-Dame-des-Anges Contre les myopathies un chèque de 2.850 F

Landéda s'est particulièrement mobilisé samedi, pour le Téléthon. L'école Notre-dame-des-Anges a contribué à ce mouvement de générosité, avec son « volleython », qui a attiré une centaine de joueurs regroupés en interclasses de parents d'élèves et d'anciens parents.

L'APEL organisait l'opération et, samedi matin, c'est un chèque de 2.850 F qui a été remis à l'équipe de Force T, en présence des élèves.



Un chèque de 2.850 F a été remis à l'AFM.



# LANDEDA SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

## L'HOSPICE

### Origine et caractère

Le 10 Septembre 1703, Dame Marie de Kerlech, dame douairière, veuve de Messire Jean de Kergorlay, chevalier seigneur de Kersalaün, Trouzilit ... fit don à Messire Jean Faujour, recteur de Landéda, d'une vieille maison, cour, jardin et dépendances, "à charge pour lui d'y bâtir maison et logement en forme d'hôpital pour l'usage des pauvres et de ceux qui les assisteront, lesquels bâtiments fera dans deux ans".(Extrait du répertoire des titres de l'Hospice de Landéda).

Le 22 Mars 1722, une demoiselle du Portzic y fut installée par le seigneur Rodellec du Portzic pour diriger l'hospice qui bénéficia à sa mort d'une rente perpétuelle de 30 livres moyennant un Pater, un Ave et un De Profundis à réciter chaque jour.

La gestion, d'abord satisfaisante, alla se dégradant, les titres de l'établissement déposés entre les mains du recteur disparurent et "faute de pouvoir nettement établir sa situation première, on finit par le considérer comme un hospice communal".(Rapport de l'inspection des établissements de bienfaisance, 1869).

En 1830, l'établissement présente un caractère privé d'utilité publique, "les fondateurs ont entendu y créer un asile privé distinct de l'Administration, la désignation d'une commission administrative ne saurait lui enlever ce caractère".(Rapport du 26 Juin 1901).

### Situation matérielle

Grand propriétaire foncier, l'hospice possède des terrains (33 à Landéda, 3 à Lannilis, 2 à Bourg-Blanc, 2 à Tréglonou, 1 à Brouënnou en 1818) qui couvrent 18 hectares y compris les cours et jardins(état du 27 Décembre 1835). La plus grande partie est affermée, c'est-à-dire louée et dont le rapport représente la plus grosse part des recettes (1549,10 francs en 1818 pour un total de 1703,60 francs, le reste étant constitué du rapport des rentes: 154,50 francs).

Au cours des années les recettes augmentent légèrement: 1851,07 francs en 1838; 1855,39 francs en 1840 ...

Le budget présente toujours un excédent de recettes, à l'exception de l'année 1841, pour laquelle le déficit atteint 172,27 francs.

Les biens mobiliers sont modestes et proviennent d'achat mais aussi de donations.

Un inventaire dressé le 1er Avril 1828, date de la prise de fonction de Madame Dourfer fait état de :

3 trépieds, une mauvaise platine (plat), 2 marmites, 2 chaudrons, 2 grands bassins à buée (à lessive), 3 bassins à bouillir, 2 bassins blancs,

1 passoire à lait en airain (alliage de cuivre et d'étain), 1 baratte, 3 baillots (baquets), 7 terrines à lait, 20 écuelles, 20 cuillers, 250 chemises d'hommes et femmes, 107 draps, 117 bernés de balle (sacs en toile grossière), 12 taies d'oreillers, 16 nappes, 12 coettes (matelas bourrés de balle d'avoine), 10 oreillers de plume (pour les femmes), 8 oreillers de balle (pour les hommes), 27 aunes de toile (1'aune équivalant à 1,182 mètre), 2 tamis en toile, 1 tamis en crin, 1 crible, 2 sacs en très mauvais état, 2 sacs en bon état, 1 seau garni de sa corde pour le puits.

2 vaches et 1 cochon sont également mentionnés.

Le mobilier a été rénové; en effet le 12 Juillet 1829, la commission administrative "considère qu'il est indispensable de dégager les salles des pauvres des vieux lits clos et des meubles vermoulus qui interceptent la circulation de l'air, les lits neufs étant bientôt terminés".

Si les locaux restent exigus, le mobilier quant à lui est neuf, le linge en quantité suffisante pour accueillir les pensionnaires admis dans l'établissement.

#### LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Le règlement établi le 8 Novembre 1829 précise que cette commission qui a en charge le bon fonctionnement de l'établissement est composée de 5 membres nommés pour 5 ans et renouvelables. Elle comprend en outre le Maire et le desservant (Recteur).

Le 28 Novembre 1830, sont en fonction :

- COLIN Jean, entré en fonction le 1er Janvier 1825.
- KERMAIDIC Antoine, entré en fonction le 13 Janvier 1828.
- LE DUFF Gabriel François, entré en fonction le 1er Janvier 1829.
- BIAN Gongat, entré en fonction le 3 Janvier 1830.
- JEZEQUEL (desservant) porté démissionnaire, entré en fonction en 1827.

Le 2 Octobre 1830 la commission réunie par le sieur René-Marie CABON, adjoint-maire délégué en vertu de la loi du 31 Août dernier, de l'instruction de M. le Préfet du 11 Septembre et de la lettre de M. le Sous-Préfet du 23 Septembre, est invitée à prêter le serment suivant :

"Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume".

L'adjoint a bien expliqué que le serment devait être prêté au nouveau Roi des Français et à la nouvelle Charte.

A l'exception de M. JEZEQUEL, les quatre autres membres ont tous dit:

"Je le jure sans restriction".

Est-ce par légitimisme que le desservant a démissionné imitant en cela le Maire Charles LE BIHANNIC DE TROMENEC qui sera suspendu de ses fonctions à l'avènement de Louis-Philippe?

Pendant les 18 ans de la Monarchie de Juillet, on ne relève que 13 noms d'administrateurs:

- les Maires : René Marie CABON .....1830-1840  
Jean-Marie Pélagie GUILLERMOU .....1841-1848

- les desservants : M. JEZEQUEL ..... 1830 (démissionnaire)  
M. plantec;;;;;; 1836-1848

Les autres administrateurs, tous jouissant d'une situation de fortune aisée seront:

- Jean COLIN..... 1830-1835 (décédé)
- Antoine KERMAIDIC..... 1830-1831 (démissionnaire)
- Gabriel LE DUFF..... 1830-1833
- Gongat BIAN..... 1830-1842
- Jean ACH..... 1833-1848
- Laurent LAOT (remplaçant M. JEZEQUEL) ..... 1833-1848
- Charles LE BIHANNIC DE TROMENEC..... 1836-1839 et 1843-1847
- Jean LE GOFF..... 1841-1848
- Jean QUINQUIS sera administrateur de 1840 à 1845, date à laquelle il quittera la commune pour devenir instituteur communal à TREGLOU le 1er Octobre.

A son entrée en fonction chaque membre prête le serment "de se bien comporter pour le bien de l'hospice en son âme et conscience".

### Rôle de la Commission

Dès 1817, le receveur M. BIZIEN précise que si le gouvernement intérieur appartient aux administrateurs et à la femme économe (alors Madame Marie CALVEZ, à qui succèdera Madame DOURFER en 1828) chargée du détail, la gestion appartient au receveur. Successivement occuperont ce poste: M. MARION (1830-1838), M. MENEZ (intérimaire, 1839), M. LE BRETON (1840), M. SIMON (1843-1845), puis M. GIRARD à partir de 1845.

La Commission se réunit le premier dimanche de chaque trimestre mais certains membres ne font pas preuve d'une grande assiduité en particulier M. LE BIHANNIC DE TROMENEC qui ne signe pas souvent le compte rendu des séances.

Elle dispose d'un pouvoir important:

Elle nomme l'ordonnateur des dépenses: M. JEZEQUEL (1829); Jean FOURN de Lohodan (1834).

Elle vérifie le registre des recettes et des dépenses.

Elle approuve le compte de gestion et le budget, toujours en excédent, à l'exception de l'année 1841.

Elle fixe les remises à allouer au percepteur-receveur (4% en 1833).

Elle délibère sur les échanges de terrains, les grosses réparations les maisons à attribuer aux agents des Douanes.

Elle accepte les rentes faites à l'hospice par des particuliers offrant des sommes importantes au bénéfice de l'établissement (M. DE TROMENEC: mille livres tournois (une livre tournois= 20 sous), Mme CABON née JEZEQUEL: douze cents francs.

Elle décide des agrandissements à apporter à l'établissement (6 Juin 1839).



Elle propose les candidats pour son renouvellement.

Elle prononce seule l'admission des pensionnaires.

Elle rédige le cahier des charges relatifs aux baux.

#### CAHIER DES CHARGES POUR LA LOCATION DES BIENS

appartenant à l'hospice civil de la commune de LANDEDA, canton de LANNILIS, arrondissement de BREST, Finistère, situés tant dans cette commune que dans celles avoisinantes.

##### Art 1er

La durée des baux est fixée à neuf années, l'entrée des fermiers en jouissance aura lieu le 29 Septembre 1850 pour les terres et bien occupés par bail ou sans bail expirant cette année.

##### Art 2

Les fermiers jouiront aux titre, us et coutumes établis par la loi.

##### Art 3

La minute des baux contiendra les numéros du plan cadastral des champs et parcelles, leur contenance et la lettre de section de la commune.

##### Art 4

Les fermiers entrant s'arrangeront avec les fermiers sortant pour les réparations tant des maisons et autres logements que des fossés des terres sans aucun recours ni reprise vers l'administration de l'hospice.

##### Art 5

L'entretien des couvertures tant des maisons que de tous les autres logements couverts en gleds est à la charge des fermiers qui fourniront à leurs dépens et sans aucune reprise vers l'administration tous les matériaux nécessaires à cette espèce de réparation, excepté les maisons qui pourraient être occupées par les Douanes dont les réparations seront à la charge de l'hospice. Les couvertures seront rendues en bon état à la fin du bail ainsi que les fossés des terres que les fermiers sont tenus d'entretenir et rendre en état de réparations.

(Note: Gled pour bled, blé, donc chaume).

##### Art 6

Dans le cas où les logements existant nécessiteraient de grosses réparations, les fermiers demeurent chargés des charrois de tous les matériaux nécessaires et aussi de nourrir et (darbarrer?) tous les ouvriers qui y seront employés sans aucun recours ni reprise vers l'administration de l'hospice et si quelques-unes de ces réparations arrivaient par la faute ou la négligence des fermiers ou par défaut de menues réparations à leur charge, ils seraient tenus de faire les dites réparations à leurs propres frais sans aucune reprise vers l'administration sauf le cas d'incendie ou de constructions nouvelles.

## Art 7

Les fermiers ne pourront couper ni émonder les arbres et plants, mais ils auront une seule coupe des bois courants de chêne croissant sur les fossés. Ils prendront l'avis par écrit des administrateurs pour le temps et saison convenables pour effectuer cette coupe qui est la seule qu'ils pourront faire pendant le cours de neuf années pour les dits bois courants et ne pourront non plus extraire des fossés à la fin de leur jouissance aucune espèce de racines.

## Art 8

Le prix du bail est payable en numéraire au receveur de l'hospice au bourg de LANNILIS et non à d'autres. Faute de paiement à la fin de l'année, les fermiers seront poursuivis et dans le cas que l'on soit obligé de faire saisie brandon et de vendre le mobilier, le bail demeurera résilié de plein droit et il sera procédé à une nouvelle adjudication à leur folle enchère.

*(Note: La saisie brandon est l'acte par lequel un créancier fait saisir les fruits pendants par branches et racines des biens de son débiteur. Le brandon étant un morceau d'étoffe ou paille tortillée au bout d'un bâton planté aux extrémités d'un champ pour indiquer qu'il est saisi.)*

*La folle enchère est une enchère trop haute et qu'on ne peut payer, ce qui force à une nouvelle enchère dont la différence et les frais sont à la charge de celui qui a fait la folle enchère.)*

## Art 9

La contribution foncière est à la charge des fermiers ainsi que celle des portes et fenêtres et toutes les autres charges quelles qu'elles puissent être sont personnellement supportables par les fermiers sans aucune reprise vers l'administration de l'hospice.

*(Note: Cet article marque une aggravation des charges du fermier, en effet l'article 8 du bail rédigé le 22 Mai 1830 prévoyait que "la contribution foncière est à la charge de l'hospice", conformément à la loi de 1807 stipulant que cet impôt est établi au nom du propriétaire.)*

## Art 10

Chacun des adjudicataires sera tenu de fournir aux administrateurs bonne, solvable caution résidant dans l'étendue de l'arrondissement. Les cautions signeront le bail et demeureront obligés solidairement avec les fermiers sans division ni réduction ni discussion de biens et de personnes et en cette considération et dans le cas seulement où les fermiers deviendraient notoirement insolubles, elles auront le droit de jouir par elles-mêmes des biens durant le cours du bail en en payant le prix et en exécutant à leurs frais toutes charges mais en fournissant préalablement à leurs frais et pour leur compte de nouvelles cautions solvables et solidaires pour l'exécution du surplus du bail. Les administrateurs auront la faculté de refuser les cautions qui seraient offertes sans indiquer le motif de leur refus.

## Art 11

Les fermiers ne pourront sous-louer le tout ni partie de leur ferme sans avoir préalablement obtenu la permission par écrit des administrateurs de l'hospice.

Art 12

Les baux seront passés devant M. Rolland, notaire à LANNILIS que la Commission de l'hospice propose à la nomination de Monsieur le Préfet, ainsi que les prescrit l'Art. 1er du Décret du 12 Août 1807; une grosse exécutoire sera fournie aux frais des adjudicataires un mois après l'approbation au bureau de l'administration de l'hospice.

*(Note: la grosse est l'expédition d'un acte authentique, unique en ce qu'elle est revêtue de la formule exécutoire).*

Art 13

Si les membres du conseil reconnaissent que quelques articles composant les revenus de l'hospice sont affermés au dessous du prix de ferme moyen des terres de même qualité dans la commune de la situation des biens, ils demandent à Monsieur le Préfet l'autorisation de déterminer les mises à prix lors de l'adjudication et si ces mises à prix n'étaient point couvertes, de charger le Maire ou un des membres du conseil de traiter à l'amiable avec les personnes qui se présenteraient sans y avoir recours à une nouvelle adjudication un an avant l'expiration des baux courants, si l'on ne trouve pas de fermiers.

Art 14

Les frais de crieur seront payés par l'adjudicataire à raison de vingt cinq centimes par article au moment même de l'adjudication.

Art 15

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation qui en aura été donnée par Monsieur le Préfet.

Art 16

L'adjudication aura lieu dans les trois mois de l'approbation de M. le Préfet, le jour en sera indiqué ultérieurement par trois publications faites pendant trois dimanches consécutifs dans les communes de la situation des biens.

Art 17

Les frais de timbre et d'enregistrement du présent cahier des charges, ceux de la minute de l'adjudication et d'une grosse pour l'hospice ainsi que les honoraires du notaire seront supportés par les adjudicataires.

*(Note: Minute, original d'un acte notarié).*

Fait et délibéré en Mairie de LANDEDA le 26 Septembre 1847.

Ont signé: L. Laot, J. Le Goff, J. Ach, Plantec (desservant)  
Guillermou (Maire).



# Algues

## Les dons de la mer

### Algues...

Végétal Chlorophyllien sans racines ni vaisseaux . généralement aquatique : telle est la laconique définition de l'algue dans le petit Larousse . Il faut pousser jusqu'au Larousse en dix volumes pour y apprendre que le plus grand nombre habitent la mer. Le long des côtes. Et que les Japonais en font une utilisation massive . Notamment dans le sushi . Mais on n'y mentionne que très succinctement ses grandes vertus et ses innombrables utilisations. Et pourtant...

### **Une vingtaine d'algologues en France**

D'abord. il faut savoir que les algues regorgent de sels minéraux , d'iode, de manganèse , de calcium , de magnésium , de phosphore , de silicium , de sodium de potassium , de soufre , de chlore , de fer , de cuivre , de zinc et de vitamines A. B2. B3. C. D. E. K. PP. Ensuite qu'une discipline leur est consacrée : l'algologie . Mais il s'agit d'une discipline en devenir: ils ne sont qu'une vingtaine en France à se consacrer, çomme Jean-Paul Braud pour Sanofi Bio-Industries, à la recherche sur les algues , dont quelque trois millions de tonnes sont utilisées chaque année dans le monde. Les partis à tirer de cette précieuse ressource naturelle sont immenses . Sanofi Bio-Industries n'a pas laissé échapper cette manne .

L'algue passe d'abord directement dans les assiettes : au Japon , en Chine , en Corée , à Taiïwan , elle fait partie intégrante de l'alimentation traditionnelle . Mais c'est surtout par le biais des gélifiants et des épaississants que les algues se glissent dans nos assiettes , et , plus particulièrement les carraghénanes et les alginates , produits pour lesquels Sanofi Bio-Industries se taille la part du lion puisqu'il se place au deuxième rang mondial pour la production des premiers et au cinquième pour les seconds .

On mange des algues dans les matières grasses allégées , les sauces mayonnaises , béarnaises et autres Ketchups , les potages et les salaisons, les pâtés et les conserves de viande , les surgelés et les plats cuisinés . On savoure des algues dans les desserts lactés , les fromages frais , les crèmes stérilisées, les sorbets , les glaces , les nappages , les confitures , les desserts en poudre , les crèmes pâtisseries , les glaçages . Algues encore dans de nombreux produits diététiques , les laits maternisés ou ... les aliments pour animaux domestiques . Il y a même la mer à boire avec des algues dans les laits chocolatés, les boissons

instantanées , les boissons aux fruits ; Et la mer salvatrice : les alginates de Sanofi Bio-Industries sont de très efficaces anti-hémorragiques entrant dans la composition d'éponges hémostatiques ou de pansements gastriques prescrits dans le traitement des ulcères à l'estomac . Les algues sont donc bel et bien bonnes à tout faire . Poursuivons l'inventaire . On les trouve dans le dentifrice pour lier les différents composants de la pâte . Et si on a oublié de se brosser les dents, on les rencontrera chez son dentiste et plus précisément , dans les gels qui servent à prendre les empreintes dentaires pour les prothèses` .

### **Dans le tabac et la bière**

On les croise au bar-tabac du coin de la rue ; elles servent de texturant dans le tabac pour maintenir une bonne hygrométrie dans les cigarettes ; elles participent à la clarification des bières et à la stabilisation de leur mousse ; elles facilitent la fabrication du champagne en " emprisonnant " , sans l'empêcher d'agir, l'indispensable levure ; elles peuvent même se cacher dans un verre d'eau du robinet qu'elles ont concouru à rendre potable .

Algues toujours dans le papier couché , les encres d'imprimerie , les colles utilisées dans la reliure , les impressions sur tissus , les électrodes pour soudure à l'arc , les latex , les céramiques et les emballages étanches .

Algues encore, et peut-être surtout , dans un domaine promis au plus radieux des avenir : la beauté , les soins du corps , la " forme " . Les Asiatiques ont de tous temps , connu et exploité les richesses des plantes aquatiques. Traitées , réduites en poudre , en micro-éléments ou en essence , elles sont entrées en force dans la cosmétologie où on leur prête une action revitalisante, amincissante , raffermissante , où elles contribuent à lutter contre le vieillissement et l'excès de sébum.

Par exemple , Daniel Jouvance les utilise en excipients pour remplacer les matières grasses et dans la gamme Isocéane , en actifs marins pour stimuler les cellules et freiner leur vieillissement . Stendhal a lancé la ligne Nutri-marines , de la crème raffermissante à l'émulsion démaquillante en passant par les crèmes de contour des yeux ou revitalisante . A la gamme Dynamique corps bio-végétale , Yves Rocher vient d'ajouter, il y a trois mois , Kiné Minceur , Heligon Océan utilise la richesse en iodé du bioplancton de Bretagne pour les soins du corps .

Les algues font partie intégrante de l'arsenal de la thalassothérapie : l'efficacité des micro-éléments est décuplée par la chaleur du bain qui leur permet de pénétrer directement dans le corps grâce à la dilatation des pores de la peau.

Et les recherches se poursuivent . Sanofi Bio-Industries les mène dans deux centres ; à Baupré dans la Manche , pour les produits alimentaires ; et à l'Isle-sur-la-Sorgue, dans le Vaucluse , pour les applications industrielles et techniques . Les algues ont un avenir prometteur , notamment dans les produits alimentaires restructurés , par exemple les piments , les oignons frits ou les fruits

reconstitués . Ou encore en pharmacie : on étudie des molécules qui pourraient avoir d'intéressantes propriétés antibiotiques.

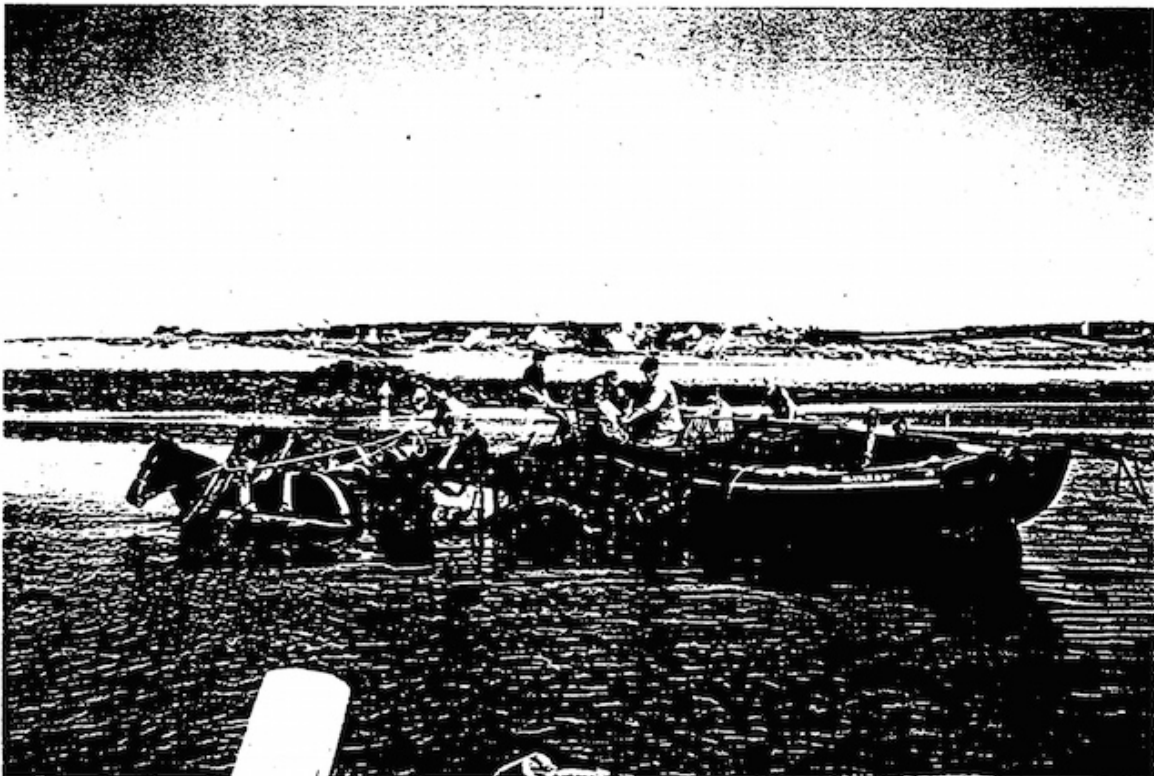
### **Dépollution et traitement des lisiers**

Produit décidément écologique , les algues sont aussi un efficace dépollueur . Si les essais sur des marées noires n'ont pas encore donné des résultats très concluants , elles ont en revanche fait leurs preuves pour éliminer les métaux et les pesticides en milieu marin . Le centre de recherche de Labège travaille sur les milieux riches en métaux et celui de Lacq examine l'apport des algues dans le traitement des lisiers des effluents de stations porcines.

Bref , les algues tiennent de la corne d'abondance . Et on comprend que les Japonais qui ne plaisaient pas avec la tradition les récoltent selon des rites shintoïstes bien précis, c'est qu'ils attribuent à ces plantes aquatiques , nous apprend le dictionnaire des symboles , les vertus de protéger les navigateurs et les femmes en couche : "*Plongée dans l'élément marin , réservoir de vie , l'algue symbolise une vie sans limite et que rien ne peut anéantir la vie élémentaire , la nourriture primordiale "* .

Et elle porte aussi en elle ce qui est l'une des valeurs fortes de la modernité : sans graisse naturelle , bénéfique pour l'environnement . Bref , écologique...

**Philippe Permin**

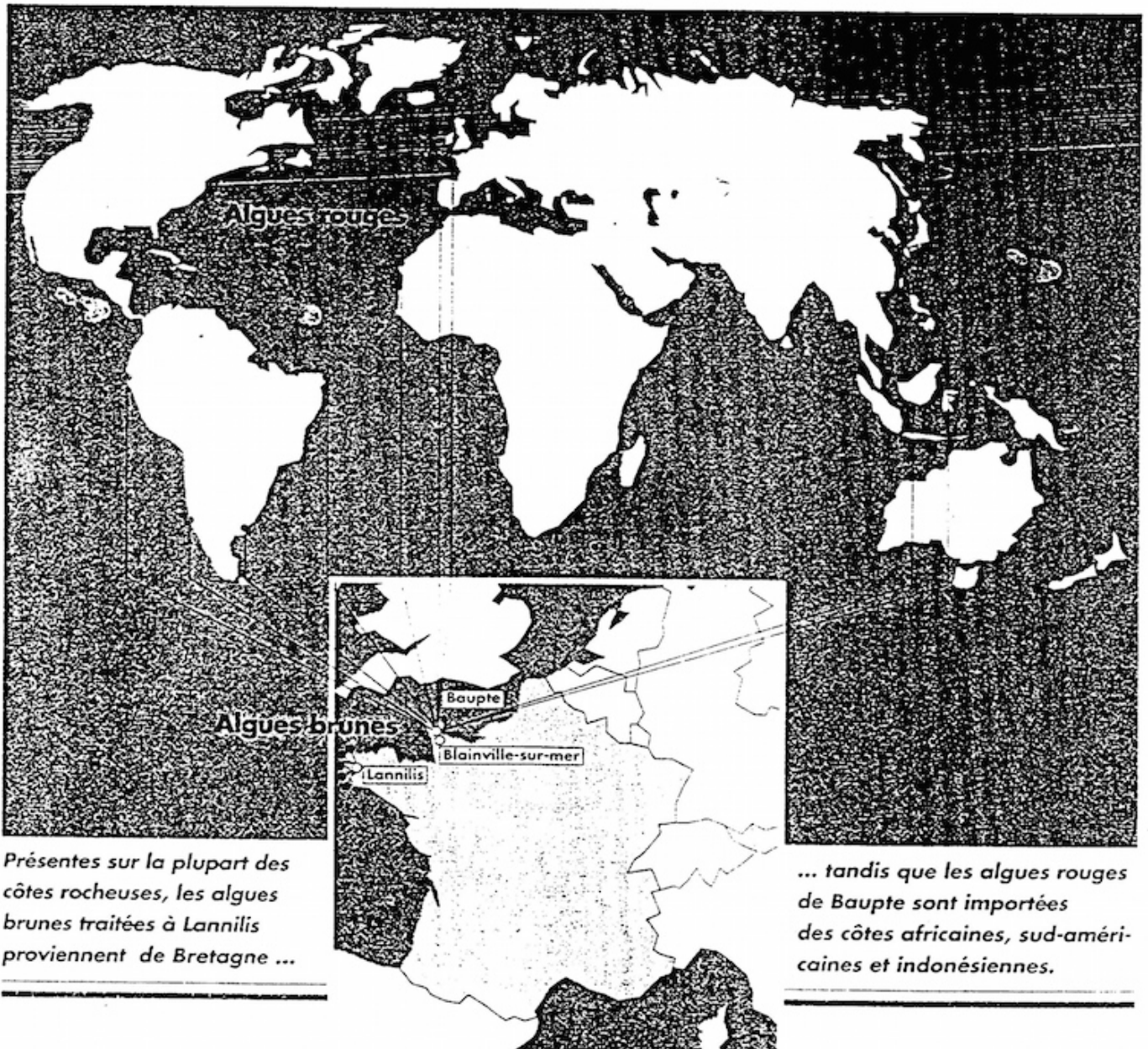




## Le rouge et le brun

Les propriétés médicales et cosmétiques des algues brunes sont connues depuis l'Antiquité, aussi bien à Rome que chez les Chinois. On les trouve sur la plupart des côtes rocheuses et plus particulièrement aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Norvège. Et bien sûr en Bretagne, d'où viennent la plupart des algues brunes traitées par Elf Sanofi à Lannilis (voir carte). Le ramassage des algues brunes est très largement mécanisé. Pour en extraire les alginates, les algues sont d'abord déminéralisées par macération. Puis elles sont broyées en présence d'un sel alcalin qui solubilise l'acide alginique contenu dans l'algue. Les composés insolubles sont éliminés, notamment par filtration et décantation. On procède alors au lavage, à l'essorage, au séchage puis au broyage de l'alginate ainsi obtenu. 90 % des algues

rouges traitées par Sanofi Bio-Industries à Baupré sont importées du Maroc, d'Argentine, du Chili, du Pérou, des Philippines et d'Indonésie. De petite taille, elles sont récoltées à la main sur les rochers, notamment lors des grandes marées. Elles sont ensuite lavées, puis macèrent dans l'eau chaude avant d'être filtrées à chaud afin de séparer la gomme et les impuretés. Le sirop obtenu et contenant le carraghénane en solution est alors précipité par l'addition d'alcool, qui coagule le carraghénane sous forme de fibres, elles-mêmes lavées, séchées sous vide et enfin broyées. Le carraghénane, polymère de galactose, tout comme l'alginate, sel de l'acide alginique, est un hydrocolloïde qui sert à l'épaississement et à la gélification. Leur utilisation est essentiellement alimentaire.



## **" En 2005, 70% de l'eau bretonne sera polluée" selon Eau et Rivières**

*Rennes (35).* "Si le modèle agricole n'est pas modifié, en 2005, 70% du total du volume de l'eau destinée à la consommation humaine sera pollué en Bretagne et dépassera le taux de nitrates autorisé de 50 milligrammes au litre".

Pour Jean-Claude Pierre, fondateur de Eau et Rivières de Bretagne, qui réagissait à la publication la veille par l'Institut français de l'Environnement (IFEN) d'un rapport très alarmiste sur les méfaits de l'agriculture productiviste, "la Bretagne, zone classée vulnérable, vit une catastrophe environnementale majeure qui va affecter toutes les activités, tourisme compris".

" La cote d'alerte à partir de laquelle les pouvoirs publics avaient un devoir de vigilance était de 25 mg/l (de nitrates)", a rappelé Jean-Claude Pierre, qui met en cause aussi bien les engrais chimiques que les épandages de lisier porcin.

" Avec les associations de consommateurs et les agriculteurs qui veulent produire autrement, nous allons mettre tout notre poids dans la balance pour faire pencher le ministère de l'Agriculture vers plus de respect de l'environnement". Il a rappelé à ce propos que le nouveau ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Louis Le Penec, était nécessairement sensibilisé au problème puisqu'élus du Finistère.

" En tant que ministre de la Pêche, il ne pourra que s'alarmer de voir les côtes bretonnes envahies de plus en plus par les algues vertes, un phénomène qui ne va pas tarder à nuire au tourisme", a estimé M. Jean-Claude Pierre.

Le responsable de l'association a également indiqué qu'il allait saisir le ministère de la Santé sur les méfaits des nitrates

Il a chiffré à environ 40% le pourcentage d'agriculteurs bretons actuellement hostiles au modèle productiviste et favorable à l'agriculture durable ou bio.

Jean-Claude Pierre a enfin indiqué ne pas être opposé à la création d'usines de traitement de lisier - un tel projet est à l'étude à Saint-Jean-Brévelay (56)-, mais à deux conditions : que les coûts soient supportés exclusivement par la filière, et que cela ne soit "pas un prétexte à encourager l'augmentation et la concentration des productions de lisier".

*Le Télégramme - Mercredi 11 juin 1997*